RAPPORTS ET MÉMOIRES

I

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR L'*ICTUS* ET SUR SES RAPPORTS AVEC L'ACCENT

PAR MATHIEU G. NICOLAU

Professeur au lycée de Bucarest,
Élève diplômé de l'École des Hautes Études.

Au cours d'un article précédemment publié dans cette *Revue*[1], nous avons exposé les diverses hypothèses relatives aux origines du *cursus* rythmique, et essayé de montrer les difficultés que présente le problème de l'apparition du rythme d'intensité. Mais ce problème présente encore un autre aspect. Le rythme d'intensité n'est pas nécessairement un rythme accentuel. Dans toute œuvre rythmique, on peut marquer les temps forts par des renforcements de la voix — l'*ictus* — et c'est ainsi que les disciples de Bentley « scandent » les vers anciens[2].

Ces renforcements de la voix ne correspondent pas généralement aux accents de mot dans les vers anciens, et on doit reconnaître ici, à notre sens, un rythme d'intensité indépendant de l'accent. Il s'agit de voir dans quelle mesure la théorie moderne de l'*ictus* s'accorde avec les données que nous fournissent les anciens.

Quant au rythme accentuel, il suppose certaines conditions linguistiques, notamment un accent capable d'exercer une fonction rythmique.

En latin, à l'époque de Cicéron, l'accent était musical et le rythme purement quantitatif, d'après l'opinion qui semble la plus sûre, et en faveur de laquelle on pourra peut-être apporter ici de nouvelles preuves.

1. Cf. *Revue des Études latines*, 1929, p. 47 et suiv.
2. Cf. *infra*, p. 151.

L'accent musical ou de hauteur ne peut pas jouer un rôle rythmique : c'est là un principe extrêmement vraisemblable et dont l'exactitude a été maintes fois constatée[1]. Par conséquent, à l'époque classique, en latin, l'accent ne pouvait pas exercer une fonction rythmique. L'existence d'une clausule fondée sur l'accent était alors impossible. Par contre, la quantité syllabique offrait une base suffisante au rythme, et, par conséquent, la nécessité d'un rythme accentuel ne se faisait pas sentir.

A la fin de l'antiquité latine la situation linguistique était tout autre : l'effondrement de la quantité syllabique avait entraîné dans sa ruine le rythme quantitatif, et la place était maintenant libre pour un rythme nouveau. D'autre part, l'accent latin avait changé de nature : il était devenu un accent d'intensité ou dynamique, et, dès lors, il pouvait servir de base au rythme; l'apparition du *cursus* était maintenant possible.

En latin, par conséquent, l'apparition du *cursus* dépendait de la transformation de l'accentuation en même temps que de la disparition de la quantité. Il faut donc déterminer la date à laquelle se sont produits ces deux faits, qui ne sont pas étrangers l'un à l'autre. En premier lieu, il faut remarquer que l'accent d'intensité a des caractères et des effets essentiellement différents de ceux de l'accent musical. Au point de vue physiologique, l'intonation et l'intensité sont produites de manière différente[2]. L'accent de hauteur n'a aucune action ni sur le rythme ni sur la structure phonétique du mot; il en est tout autrement de l'accent d'intensité.

1. Cf. *Revue des Études latines*, t. VI, 1928, p. 327.

2. Voir L. Roudet, *De la dépense d'air dans la parole et de ses conséquences phonétiques*, *La parole*, 1900, n° 4, p. 201 et suiv. Voir aussi L. Roudet, *Éléments de phonétique générale*, 1910, p. 209, § 110 (sur les conditions physiologiques de l'intonation) et p. 223 et suiv. (sur les conditions physiologiques de l'intensité). Nous nous bornerons à rappeler brièvement quelques faits essentiels. — La hauteur d'un son dépend généralement de la tension des cordes vocales, tandis que l'intensité est en fonction de la pression moyenne de l'air expiré; mais ces deux ordres de faits sont en corrélation. Pour que le même son émis ait une intensité plus grande, sans qu'il soit plus élevé, il faut que l'abaissement du thorax soit plus rapide, ce qui augmente la pression de l'air, mais en même temps on doit diminuer la tension des cordes vocales, sans quoi le son sera à la fois plus fort et plus élevé. Au contraire, pour que le son émis soit plus élevé, sans être plus intense, il faut que la tension des cordes vocales augmente et qu'en même temps la pression de l'air devienne moins forte, ce que l'on obtient par un ralentissement du mouvement expiratoire. Donc la hauteur et l'intensité peuvent être produites séparément. C'est ainsi que l'on a pu expliquer au point de vue physiologique la transformation de l'accent de hauteur en accent d'intensité.

Celui-ci a souvent pour conséquence l'abrégement ou la chute des syllabes voisines et parfois l'allongement de la syllabe sur laquelle il porte ; aussi l'apparition de l'accent d'intensité et la décadence de la quantité syllabique ne sont-elles pas des phénomènes complètement indépendants l'un de l'autre.

Enfin, dans l'étude des origines d'un rythme accentuel, il convient de rechercher si le rythme quantitatif qui l'avait précédé ne comportait pas lui-même un élément d'intensité[1]. C'est la célèbre question de l'*ictus* dont il faudra suivre l'évolution ; après quoi on passera à l'examen des rapports de l'accent et de l'*ictus* avec la quantité syllabique.

I

L'évolution de l' « ictus ».

1. *Les opinions traditionnelles sur l'*ictus.

A côté de la quantité des syllabes, le rythme ancien comportait aussi, comme tout rythme d'ailleurs, une succession de temps forts et de temps faibles. Chaque pied était divisé en deux parties. Les Grecs appelaient *thesis* (θέσις) la partie forte, *arsis* (ἄρσις) la partie faible. Le latin emprunta au grec ces deux termes ; mais les Romains, dit-on généralement, ont employé ces deux mots dans un sens tout différent : ils appelèrent *arsis* le temps fort et *thesis* le temps faible. L'opposition entre l'usage latin et l'usage grec n'est pas tout à fait exacte, ainsi que je le montrerai en exposant la raison de ce changement de sens, dont l'importance est considérable.

Enfin le temps fort a un élément caractéristique, c'est l'*ictus*, qu'on appelle aussi *percussio* ou *impressio* en latin, et, en grec, dans certains textes, κροῦμα.

Qu'est-ce au juste que l'*ictus* ?

L'*ictus* peut être conçu de deux manières très différentes, et pour chacune d'elles on peut trouver un appui dans les textes des grammairiens, métriciens ou rhéteurs de l'antiquité.

*Les deux sortes d'*ictus. — Dans un premier système, qui est

1. On a vu déjà dans un article précédent, *Revue des Études latines*, t. VI, 1928, p. 325, l'importance de cette question.

certainement le plus ancien et qui s'est perpétué jusqu'à la fin du monde ancien, l'*arsis* et la *thesis* représentent le battement de la mesure. On avait coutume de battre la mesure en frappant du pied de telle sorte que le temps fort était marqué par l'abaissement du pied (*thesis*), tandis que le temps faible était marqué par le mouvement contraire.

Dans ce système, l'*ictus* n'était autre chose que le fait de frapper en battant la mesure. C'est donc un élément purement mécanique et en quelque sorte extérieur au rythme même.

Mais on peut se demander si le temps fort ainsi marqué n'était pas accompagné dans la récitation d'un renforcement du son : c'est ce qu'on a appelé parfois *ictus* vocal, différent de l'*ictus* que je viens de décrire et que j'appellerai désormais pour plus de netteté *ictus* mécanique.

En effet, dans un second système on admet qu'il y avait toujours au temps fort un renforcement du son assez voisin de l'accent naturel de la langue[1]. Si ce fait était reconnu exact, il serait de la plus grande importance pour l'origine du rythme accentuel, car il y aurait alors dans le rythme quantitatif même une amorce du rythme d'intensité, et il faudrait en suivre l'évolution.

Toutefois, il faut rappeler que l'hypothèse d'un *ictus* vocal est d'origine pédagogique plutôt que scientifique[2] et qu'elle s'appuie surtout sur des arguments d'ordre théorique, au moins en ce qui concerne l'époque classique, pour laquelle il n'y a pas de textes qui nous renseignent sur ce point[3]; on invoque par exemple la nécessité de marquer le début d'une unité rythmique[4]; c'est ce qu'ont fait, nous l'avons vu[5], MM. H. Draheim et L. Bayard.

Mais des critiques, aujourd'hui de plus en plus nombreux, ont

1. Cf. W. Christ, *Metrik der Gr. und Röm.*, p. 5. « Der künstliche Versictus war gewiss auch bei den Griechen mit dem natürlichen Accent der gewöhnlichen Rede verwandt. » Depuis, cette idée a été reprise et soutenue par un grand nombre de savants. Cf. E. H. Sturtevant, *Americ. Journ. of philol.*, 1923, p. 319-338.

2. Le premier qui eut l'idée de marquer le temps fort du pied par un renforcement du son — l'*ictus* — fut Bentley. Il semble bien que sa principale préoccupation en adoptant cet usage fut d'ordre pédagogique : le but était de faciliter à ses élèves l'analyse des vers anciens. Son enseignement eut un succès considérable et fut adopté en Allemagne par Godefroy Hermann et Ritschl. On admettait alors unanimement que telle devait être effectivement la récitation des vers dans la bouche des anciens.

3. Cf. *infra*, p. 158.

4. Cf. Weil et Benloew, *Traité général d'accentuation latine*, p. 66-67.

5. Cf. *Revue des Études latines*, t. VI, 1928, p. 326.

élevé des doutes sur l'existence de l'*ictus*. D'abord F. Nietzsche[1], ensuite Madvig et Kukula, plus tard Charles E. Bennett[2] ont apporté tour à tour diverses preuves contre l'existence de l'*ictus*. C'est l'*ictus* vocal, il faut le préciser, et non pas l'*ictus* mécanique, que ces auteurs ont critiqué et combattu, car l'existence de l'*ictus* mécanique n'est pas douteuse. Parmi les arguments invoqués, rappelons notamment le caractère factice et absurde d'un *ictus* vocal qui aurait pour conséquence de donner au vers ancien deux fondements contradictoires, l'un quantitatif, l'autre d'intensité[3].

Récemment, l'existence de l'*ictus* a été de nouveau défendue, notamment par MM. P. von der Muehll[4] et P. Maas[5]. On a insisté sur un fait bien connu, à savoir la substitution du spondée au dactyle dans l'hexamètre : ce spondée doit avoir une valeur rythmique différente de celui qui remplacerait un anapeste. D'où viendrait cette différence sinon du fait que dans le premier cas le spondée a l'*ictus* sur la première syllabe, tandis que dans le second cas l'*ictus* se trouve sur la dernière syllabe ? En effet, le spondée qui remplace un dactyle doit avoir, comme celui-ci, le temps fort sur la première syllabe, et le spondée qui remplace un anapeste, dont le temps fort est sur la dernière syllabe, doit avoir lui aussi le temps fort à la même place.

On a rappelé aussi que primitivement la poésie, la musique et la danse étaient intimement unies[6], et on a déduit de ce fait qu'à l'*ictus* mécanique de la danse et de la musique devait correspondre dans la récitation des vers un *ictus* vocal.

On a dit enfin que l'intensité est un élément naturel et inhérent au langage humain et que, par suite, le renforcement de la voix pour marquer le temps fort serait lui aussi un élément naturel du rythme. Ici on confond, croyons-nous, deux choses tout à fait différentes : c'est que l'existence de l'intensité — ou encore de la

1. F. Nietzsche, *Werke*, t. XVIII, éd. Kröner, Leipzig, 1912, p. 285 et suiv. et 308.
2. C.-E. Bennett, *What was ictus in latin Prosody ?* dans l'*Americ. Journ. of philol.*, t. XIX, 1898, p. 361-383.
3. Bennett, *op. cit.*, p. 366.
4. P. von der Muehll, *Der Rhythmus im antiken Vers*, dans le *Jahrbuch des Vereins Schweizerischer Gymnasiatlehrer*, t. XLVI, p. 22-41.
5. P. Maas, *Griechische Metrik*, 1923, § 80-81.
6. Cf. P. von der Muehll, *art. cité*.

quantité syllabique — n'implique pas nécessairement un rôle rythmique de ces éléments. On oublie, en effet, que la quantité syllabique est elle aussi un élément essentiel du langage humain. Aujourd'hui encore chaque syllabe d'un mot a sa durée propre qui peut être différente de celle des syllabes voisines. Il y a encore aujourd'hui des syllabes longues, des syllabes brèves, des ultra-longues et des ultra-brèves que décèle la phonétique expérimentale, et pourtant personne ne s'aviserait de fonder le rythme actuel de la langue française, par exemple, sur une alternance de syllabes longues et de syllabes brèves.

C'est que, pour pouvoir jouer un rôle rythmique, la quantité des syllabes doit avoir un certain degré de précision; l'opposition des longues et des brèves doit être nette comme elle l'était dans les langues anciennes. Il en est de même pour l'intensité. Il est dangereux de s'appuyer en cette matière sur des raisonnements abstraits, presque toujours inspirés par l'état actuel du rythme. Il est tout aussi grave de vouloir appliquer au rythme des langues anciennes — grec et latin — les règles modernes, que le serait la tentative inverse.

D'ailleurs, aux arguments en faveur de l'existence de l'*ictus* vocal, il est aisé d'opposer des arguments contraires. Ainsi, en ce qui concerne la valeur rythmique particulière des deux sortes de spondée, on peut dire que celle-ci est déterminée par l'ensemble dont ces pieds font partie : selon qu'ils se trouvent dans une série dactylique ou anapestique, leur temps fort se placera sur la première ou sur la seconde syllabe. C'est donc le retour périodique d'une syllabe longue à la même place qui détermine le rythme[1], et ce rythme, purement quantitatif, pourrait être suffisant pour permettre d'associer harmonieusement la récitation des vers, la musique et la danse[2].

Toutefois les rapports physiologiques qui unissent étroitement

1. Cf. J. Vendryes, *L'intensité initiale*, p. 67, § 82.

2. Il faut rappeler que dans un passage célèbre d'Aristoxène (voir le texte dans J. Barthels, *Aristoxeni elementorum rhythmicorum fragmentum*, p. 16) il est question d'une distinction des pieds selon l'antithèse (ἀντίθεσις). Cette différence consisterait, selon l'interprétation la plus sûre, celle que propose M. A.-M. Desrousseaux, dans la place qu'occupe le temps fort dans un pied. Deux pieds métriquement égaux pourraient avoir à ce point de vue une valeur rythmique différente. Cf. une autre interprétation de ce passage dont le sens a été souvent discuté, dans Barthels, *op. cit.*, p. 51.

la quantité syllabique et l'intensité[1] ne sont pas niables et, d'autre part, au point de vue psychologique, les syllabes longues, surtout lorsqu'elles reviennent à intervalles réguliers, ont certainement plus de relief que les autres[2]. Elles constituent des sommets sur lesquels se concentre l'attention. Tous ces faits rapprochent sensiblement le rythme quantitatif du rythme accentuel. On pourrait dire que le rythme quantitatif contenait à l'état latent le rythme d'intensité[3]. Il suffira pour que ce dernier apparaisse qu'une transformation se produise dans l'accentuation : c'est ce qu'on essayera de montrer dans les chapitres suivants.

2. *L'histoire de l'*ictus *d'après les textes.*

On vient de voir les controverses auxquelles a donné lieu la question de l'existence de l'*ictus*. Au point de vue purement théorique la question paraît insoluble. Il n'y a que l'examen des textes que les anciens ont consacrés à l'*ictus* qui pourrait apporter quelque lumière dans ce débat. Cet examen a été soigneusement fait par M. Ch. Bennett[4] et la conclusion à laquelle il était arrivé est assez décevante. Ayant constaté des contradictions d'un auteur à un autre et souvent chez le même auteur, il avait conclu à l'impossibilité d'utiliser les témoignages anciens. Toutefois il résultait de cette recherche que l'*ictus* vocal ne serait pas attesté dans les textes avant Martianus Capella.

Martianus Capella, en effet, applique les termes d'*arsis* et de *thesis* non pas au battement de la mesure, mais à la voix : *arsis est elevatio, thesis depositio vocis ac remissio* (Mart. Cap., IX, 974; éd. Eyssenhardt, p. 365, 17).

Or, cet auteur vivait au v[e] siècle. Que faut-il conclure pour l'époque antérieure? Quelle est la portée de ce texte : s'agit-il d'un enseignement traditionnel[5], ou bien d'une innovation? C'est dans ce dernier sens qu'incline M. Ch. Bennett, qui, plus rigoureux dans sa méthode, se refuse d'admettre l'existence d'un *ictus*

1. Cf. L. Roudet, *Éléments de phonétique générale*, 1910, p. 224 et suiv.
2. Cf. J. Vendryes, *Le langage*, p. 66.
3. Cf. sur le rythme quantitatif indo-européen, A. Meillet, *Recherches sur l'emploi du génitif-accusatif en vieux slave* (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, fasc. 115, 1897, p. 185).
4. Ch. Bennett, *Americ. Journ. of philol.*, t. XIX, 1898, p. 370 et suiv.
5. Cf. en ce sens W. Christ, *Metrik der Griech. und Röm.*, p. 5 et 53.

vocal à une époque antérieure pour laquelle, dit-on, il n'y aurait pas de texte[1]. Cette méthode, plus rigoureuse, est certainement la plus sûre et, par conséquent, toute la question revient à déterminer à quelle date remontent les plus anciens témoignages sur l'*ictus* vocal, et s'il est exact que Martianus Capella soit le premier à en parler.

On essayera, par conséquent, de voir si avant cette date il n'y aurait pas un texte qui dénonce l'existence de l'*ictus* vocal. On délimitera ainsi les domaines respectifs de l'*ictus* mécanique et de l'*ictus* vocal.

a) *L'*ictus *mécanique.* — L'*ictus* mécanique, qui est, on l'a dit, le battement de la mesure, est très bien attesté pendant toute l'antiquité et ses caractères sont nettement reconnaissables dans les textes.

L'*arsis* et la *thesis* sont appliquées aux mouvements du pied en battant la mesure. On compare assez souvent le rythme à la marche, comparaison toute naturelle, mais qui était en outre suggérée par la manière habituelle de battre la mesure.

Il suffira à cet égard de rappeler quelques-uns des textes les plus importants : l'opposition entre l'*ictus* mécanique et l'*ictus* vocal en sera d'autant plus claire.

Dans Bacchios (éd. Westphal, II, p. 24) on lit :

ἄρσιν ποίαν λέγομεν εἶναι; ὅταν μετέωρος ᾖ ὁ ποῦς, ἡνίκα ἂν μέλλωμεν ἐμβαίνειν... etc.

La *thesis* est définie en termes symétriques[2]. On remarquera que le mot ἐμβαίνειν correspond au latin *scandere*.

En latin les témoignages sont très nombreux. On connaît le célèbre vers d'Horace : *Pollio regum* || *facta canit pede ter percusso* (Satires, I, 10, 42).

Quintilien dit clairement la même chose (*Inst. Or.*, IX, 4, 51) : *Tempora etiam animo metiuntur et pedum et digitorum ictu intervalla signant.*

Au IV^e^ siècle, Marius Victorinus (K., *G. L.*, VI, p. 40, l. 10)

1. Cf. en ce sens M. Kawczynski, *Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes*, 1889, p. 55, et J. Vendryes, *L'intensité initiale*, p. 66, § 81.

2. Dans une scholie anonyme sur Hermogène (περὶ ἰδεῶν, I), on lit les lignes suivantes : Ἄρσις καὶ θέσις κυρίως μὲν ὀνομάζεται παρὰ τοῖς μουσικοῖς ἐπὶ τῶν τοῦ ποδὸς κρουμάτων ἄνω ἢ κάτω τὴν ὁρμὴν λαμβάνοντος. (Aldo, *Rhetores graeci*, 1508-1509, t. II, p. 400).

dit aussi que l'*arsis* et la *thesis* représentent les mouvements du pied : *significant pedis motum* (cf. *infra*, p. 157).

La comparaison du rythme avec la marche, comparaison qui revient fréquemment au moyen âge[1], se retrouve très nettement exprimée par les grammairiens des derniers siècles de l'antiquité :

Cledonius (au v^e^ siècle) : *Accidunt uni cuique pedi arsis et thesis; omnis pes in* PASSU *est, arsis elatio, thesis positio* (K., *G. L.*, V, 30, 9).

Sergius, K., IV, p. 522-523 : *Est enim heroïcus versus qui spondeo tantum pede componitur et habet pedes spondeos sex qui per arsin et thesin* CURRUNT[2].

C'est grâce à cette comparaison si naturelle que les notions d'*arsis*, de *thesis* et d'*ictus* se sont maintenues à travers toutes les transformations qu'a subies le rythme.

Mais voici les signes précurseurs d'un changement d'ordre rythmique : à cette époque apparaît en effet une nouvelle manière de battre la mesure; car voici ce que disait Terentianus Maurus à la fin du second siècle de notre ère (K., *G. L.*, VI, p. 366) :

V. 1342 : Una longa non valebit edere ex sese pedem
ictibus quia fit *duobus*, non gemello tempore
brevis utrimque sit licebit, *bis* ferire convenit.

On remarquera aisément que ce n'est plus seulement le temps fort qui est marqué par l'*ictus;* dans ce nouveau système chaque syllabe reçoit un *ictus* particulier[3].

L'*ictus* commence dès cette époque à désigner le timbre particulier de chaque syllabe[4]. Désormais le mot *arsis* sera le seul terme dont on se servira pour désigner la valeur propre du temps fort.

1. Cf. les mots *currere, cursitare, cursus;* et puis tous les termes tirés de la même comparaison : *velox, tardus*, etc., parmi lesquels beaucoup remontent à Cicéron et se retrouvent dans Quintilien et dans les œuvres des grammairiens des derniers siècles de l'antiquité.

2. Plus loin le texte continue la même image : *Arsis et thesis est levatio et positio. Neque aliter pedes dirigere potuerunt nisi alterna vice leventur et ponantur.*

3. Cf. R. Westphal, *Theorie der musischen Künste der Hellenen*, 1885, t. II, § 24; M. Kawczynski, *Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes*, p. 148. Il n'est pas suffisant, à mon sens, d'alléguer un changement dans les habitudes des musiciens, comme on l'a fait parfois; il faut expliquer la cause même de ce changement.

4. Cf. Diomède, K., *G. L.*, t. I, p. 471 : « Ictibus duobus ἄρσις et θέσις perquirenda est. »

Ce n'est pas seulement un changement dans les habitudes traditionnelles de battre la mesure : il y a en outre un déplacement dans la portée même de l'*ictus*, qui désignera désormais les modulations de la voix. C'est l'apparition de l'*ictus* vocal, ainsi qu'on le verra plus loin.

b) *L'*ictus *vocal.* — Avant Martianus Capella, d'autres auteurs ont signalé l'existence d'une *elevatio vocis* au temps fort. Leurs définitions, moins catégoriques à coup sûr que celle de Martianus Capella, constituent néanmoins des preuves certaines de l'existence de l'*ictus* vocal.

Dès le IV^e^ siècle de notre ère, le grammairien Marius Victorinus[1] définit l'*arsis* et la *thesis* dans les termes que voici :

Keil, *G. L.*, VI, 40, 10 et suiv. : *arsis igitur et thesis quas Graeci dicunt, id est sublatio et positio, significant pedis motum. Est enim arsis sublatio pedis sine sono, thesis positio pedis cum sono; item arsis elatio temporis, soni, vocis, thesis depositio et quaedam contractio syllabarum.*

On remarquera dans ce texte une superposition caractéristique de l'*ictus* mécanique et de l'*ictus* vocal.

Ce texte doit être rapproché d'un passage du traité sur la musique d'Aristide Quintilien[2] :

Ῥυθμὸς τοίνυν ἐστὶ σύστημα ἐκ χρόνων κατά τινα τάξιν συγκειμένων καὶ τὰ τούτων πάθη καλοῦμεν ἄρσιν καὶ θέσιν, ψόφον καὶ ἠρεμίαν[3].

Le parallélisme dans les termes mêmes qu'emploient Marius Victorinus et Aristide Quintilien est frappant : on remarquera ainsi que le terme ψόφος qui, dans la définition grecque, se rapporte à l'*arsis*, correspond très exactement au terme *sonus*[4] du texte latin, et que ἠρεμία a son équivalent dans l'expression latine *sine sono*.

1. Il était d'origine africaine; cf. saint Jérôme, *Vir. illustr.*, 101; cf. aussi W. Teuffel, *Geschichte der lat. Lit.*, § 408, trad. fr., t. III, p. 136; M. Schanz, *Geschichte der röm. Lit.*, 2^e^ édit., 1905, 3^e^ partie, p. 26.

2. Aristide Quintilien, Περὶ μουσικῆς, éd. Westphal, t. II, p. 37. Il vivait à la fin du III^e^ siècle de notre ère, donc un peu avant Victorinus. Cf. W. Christ, *Geschichte der gr. Lit.*, t. II, p. 715.

3. Cf. Plethon, dans J.-H. Vincent, *Notices et extraits des manuscrits*, t. XVI, 2^e^ partie, 1847, p. 236. Ἄρσιν μὲν οὖν εἶναι ὀξυτέρου φθόγγου ἐκ βαρυτέρου μετάληψιν, θέσιν δὲ τοὐναντίον βαρυτέρου ἐξ ὀξυτέρου. Cf. Weil et Benloew, *Traité d'accentuation*, p. 99.

4. Ce terme est souvent appliqué à l'accent et désigne plus particulièrement son caractère d'intensité. Cf. Diomède, K., *G. L.*, t. I, p. 430; Cledonius, K., *G. L.*, t. V, p. 32. Cf. *infra*, p. 158.

Avant ces deux auteurs, à la fin du second siècle de notre ère[1], Terentianus Maurus faisait déjà une allusion à l'intensité particulière de la syllabe qui se trouve au temps fort (K., *G. L.*, VI, p. 366) :

V. 1345 : parte nam attolit[2] sonorem parte reliqua deprimit
ἄρσιν hanc Graeci vocarunt alteram contra θέσιν.

L'allusion à l'intensité de la syllabe frappée par l'*ictus* est certaine, bien qu'elle ne soit pas exprimée dans la forme caractéristique des définitions de Martianus Capella et de Victorinus. L'emploi du mot *sonor* ne laisse subsister aucun doute : ce terme ainsi que tous les autres de son groupe (*sonus*, *sonare*, *sonoritas*) ont toujours été employés par les grammairiens pour désigner l'intensité.

L'*ictus* vocal est donc attesté presque en même temps dans tout l'empire romain, aussi bien dans sa partie grecque que dans sa partie romaine. Au IIIe siècle, son existence ne peut plus être mise en doute.

Pour la période antérieure, je n'ai pas trouvé de texte sur ce point et, faute de texte, toute supposition est interdite ; toutefois, il est permis de croire que l'*ictus* vocal, du moins avec les caractères qu'il présente à cette époque[3], n'est pas très ancien. A cet égard, il faut remarquer la superposition des deux sortes d'*ictus*, l'un mécanique, l'autre vocal, dans le texte de Victorinus. Terentianus lui-même avait parlé en premier lieu du battement de la mesure avant d'aborder la question des effets phoniques de la scansion (voir les textes cités p. 156 et 158). Cette superposition dans une même définition des deux sortes d'*ictus* n'existait pas auparavant et disparaîtra plus tard. C'est, à mon sens, le signe caractéristique d'une période de transition.

Enfin l'*ictus* vocal est caractérisé par certains traits précis qui ne peuvent pas être très anciens et qui permettront de déterminer la nature de cet *ictus* (cf. *infra*, p. 162).

Il convient de remarquer, en outre, que Terentianus Maurus

1. Selon Teuffel, *op. cit.*, § 395 (traduction française, t. III, p. 106), Terentianus Maurus aurait vécu à la fin du IIIe siècle, mais selon les observations plus exactes de M. Schanz, *op. cit.*, 2e éd., 1905, t. III, 2e partie, p. 25-27, § 514, c'est plutôt à la fin du IIe siècle qu'il faut le placer.

2. Scilicet *pes*.

3. Cf. *infra*, p. 159-160.

ainsi que Victorinus sont tous deux Africains; mais, de ce fait, on ne pourrait rien conclure sur l'origine de l'*ictus* vocal. Il n'est pas improbable de supposer qu'en Afrique, où la décadence de la quantité s'est manifestée à une date plus ancienne, l'éclosion du rythme d'intensité se soit aussi produite plus tôt qu'ailleurs, mais rien ne le prouve. En outre, en cette matière il faut tenir compte du fait qu'aujourd'hui un grand nombre de textes sont perdus. Du reste, la généralité même avec laquelle se manifeste au III^e^ siècle ce phénomène rythmique est difficilement conciliable avec l'hypothèse d'une origine strictement locale. C'est plutôt un de ces faits qui, étant le résultat d'une évolution lente et générale, apparaissent un jour brusquement dans tout un domaine linguistique.

3. *Les conséquences de l'apparition de l'*ictus *vocal.*

L'apparition de l'*ictus* vocal semble avoir eu certaines conséquences sur le système rythmique ancien : les unes sont d'ordre terminologique et grammatical, les autres sont d'ordre phonétique.

1. Les mots *arsis* et *thesis* changent respectivement de signification.

Dans le système de l'*ictus* mécanique l'*arsis* désignait le temps faible : c'est le fait d'élever la baguette dans le battement de la mesure; la *thesis* était le mouvement contraire et désignait le temps fort; elle était accompagnée du bruit produit par le heurt de l'objet sur lequel on battait la mesure (cf. les mots *ferire*, *ictus*, *percussio*, *percutere*, etc.[1]).

Dans le système de l'*ictus* vocal, les faits sont tout autres. En appliquant à la voix les mots *arsis* et *thesis*, *elevatio* et *depositio*, on ne pouvait plus maintenir à ces termes leur ancienne signification : on n'aurait pas pu dire que l'*elevatio vocis* était le temps faible et que la *depositio vocis* était le temps fort. En passant d'un système à l'autre, les mots ont changé de sens.

En effet, si dans le texte de Terentianus Maurus (v. 1346, cité *supra*, p. 158) les mots *arsis* et *thesis* conservent encore leur acception primitive, il n'en est pas de même dans les textes d'Aristide

1. Selon une opinion de M. B. Kasanski, *Journal du Ministère de l'instruction publique en Russie*, 1915, l'*arsis* désignait le choc qui précédait l'abaissement du pied. Cela n'est pas démontré.

Quintilien et de Victorinus où les termes d'*arsis* et de *thesis* sont appliqués respectivement au temps fort et à la dépression rythmique du temps faible.

Le texte de Victorinus est particulièrement instructif à cet égard. En effet, dans la première partie de ce passage, le grammairien emploie les termes d'*arsis* et *thesis* dans leur acception primitive : c'est qu'alors il traite du battement de la mesure (*sublatio pedis*, *positio pedis*); dans une seconde partie (*item arsis elatio... vocis*, voir le texte *supra* p. 157) il donne à ces termes une valeur nouvelle : c'est parce qu'il les applique aux modulations de la voix.

Il faut, en outre, remarquer que dans la plupart des textes grecs on conserve aux termes d'*arsis* et de *thesis* leur valeur primitive, tandis que dans les textes latins ces termes sont pris presque toujours dans leur nouvelle acception. En partant de cette observation exacte en elle-même, on a supposé[1] que les mots grecs auraient changé de sens en passant en latin. On a voulu expliquer de cette manière l'opposition qui existe entre l'usage grec et l'usage latin.

Cette explication n'est pas exacte. D'abord, il existe des textes grecs et des textes latins qui font exception à cette règle[2]. Ensuite, on ne voit pas pourquoi le passage d'une langue à une autre aurait entraîné un tel changement de sens. Mais, d'après ce que l'on vient de dire, on voit que ce n'est pas en passant d'une langue à une autre, mais d'un système à un autre, que les mots *arsis* et *thesis* ont changé de sens.

2. Un second fait concomitant avec l'apparition de l'*ictus* vocal semble être une modification de prononciation. D'après le texte de Victorinus (cité *supra*, p. 157), il semble que les syllabes des temps faibles subissaient un certain abrégement (*quaedam contractio syllabarum*). C'est un fait qui s'accusera de plus en plus. On l'expliquera plus loin, à propos de l'influence de l'accent d'intensité : c'est ce dernier, en effet, qui est la véritable cause de ce phénomène.

1. Cf. W. Christ, *Metrik der Griechen und Römer*, p. 53, § 71.

2. Voir le texte d'Aristide Quintilien et la première partie du texte de Victorinus cités (*supra*, p. 157 et 159).

4. *Les extensions de l'*ictus *vocal.*

On peut mesurer l'importance et l'exactitude d'une théorie grammaticale aux applications qu'elle a eues. Si elle est factice et artificielle, elle sera éliminée par une sorte de sélection naturelle. Si au contraire elle se trouve conforme à l'état de la langue et aux besoins de l'époque, il y a toutes les chances pour que cette théorie soit adoptée dans la pratique et qu'elle subsiste dans l'enseignement. C'est effectivement ce que l'on constate en ce qui concerne la théorie de l'*ictus* vocal.

L'*ictus* vocal se maintient à travers toute l'antiquité et passe au moyen âge avec tous les traits et les particularités qu'il avait au III^e^ siècle.

Isidore de Séville, *Orig.*, I, 16, 21, répète l'enseignement traditionnel de Victorinus et de Martianus Capella : *Arsis et thesis, id est vocis elevatio et positio*, dit-il.

Dans le *Commentum Einsidlense* (K., *Suppl.*, p. 228, l. 23-24), on peut lire la même définition, inspirée directement par le texte de Martianus Capella[1].

Enfin, il y a un grand nombre de textes dans lesquels les mots *arsis* et *thesis* sont simplement traduits par *elevatio* et *positio* sans autre précision, mais il est néanmoins certain qu'il s'agit des modulations de la voix[2], ainsi qu'il résulte du contexte.

5. *Nature de l'*ictus *vocal.*

Il est certain que l'*ictus* vocal est un renforcement du son au temps fort, donc un élément d'intensité[3].

1. Voici cette définition : *Arsis elatio scilicet vocis, eo quod ibi vox elevetur, thesis humiliatio id est depositio vel demissio* (*remissio* dans le texte de Martianus) *quia ibi vox deponitur.*

2. Cf. Diomède, K., t. I, p. 474, l. 3 et suiv.; Sergius, *De pedibus*, K., t. IV, p. 480, 13 : ... *arsis et thesis, hoc est elevatio et positio;* cf. aussi Atilius Fortunatianus, K., t. VI, p. 281, l. 5-6, où l'on voit les termes *arsis* et *thesis* appliqués respectivement au temps fort et au temps faible. Au moyen âge on retrouve la même définition : saint Aldhelme (mort en 709) semble prendre pour modèle Sergius. On lit en effet dans son *Epistula ad Acircium*, Migne, *Patrol. lat.*, t. 89, col. 200 : *Discipulus. Da differentiam inter arsin et thesin. Magister : arsis interpretatur elevatio, thesis positio*, etc.

3. Cela résulte d'une manière générale des termes mêmes par lesquels les anciens le caractérisaient. Aucun de ces termes ne peut être considéré comme une allusion à une élévation de la voix (cf. *supra*, p. 159 et *infra*, p. 162).

L'expression *elevatio vocis* ne doit pas être interprétée littéralement par « élévation de la voix », ce qui serait équivoque. L'interprétation serait juste si l'on prenait cette expression dans un sens voisin des expressions françaises « parler haut », « élever la voix », c'est-à-dire « parler fort »[1]. L'*ictus* vocal en effet doit être un élément d'intensité et non de hauteur. Sa fonction propre est de marquer le temps fort, et s'il était de nature mélodique il ne pourrait pas remplir cette fonction : le rythme, on le sait, ne peut pas être fondé sur des différences de hauteur[2]. Rappelons aussi que l'*ictus* mécanique qui, à mon sens, a précédé l'*ictus* vocal était un élément d'intensité nettement caractérisé, ainsi que l'indique ses noms (*ictus*, *percussio*, *impressio*).

Il est donc certain que l'expression *elevatio vocis* signifie ici « renforcement de la voix ».

Dès lors il est inexact de comparer l'*ictus* à l'accent de la langue courante[3], à moins que ce dernier ne soit un accent dynamique; mais à l'époque classique en latin et en grec l'accent était très probablement musical, et si l'*ictus* vocal avait existé à cette époque il aurait été très différent de l'accent.

Le caractère intensif de l'*ictus* une fois reconnu, on pourra le prendre pour base de démonstrations ultérieures, et on pourra notamment déduire la nature de l'accent des rapports qui ont pu exister entre celui-ci et l'*ictus*.

II

L'accent latin dans ses rapports avec l' « ictus ».

1. *Rapports de l'accent*[4] *et de l'*ictus *à l'époque classique.*

On a souvent soutenu que, dans la prose et dans la poésie latines classiques, les écrivains auraient recherché la coïncidence de l'accent et de l'*ictus*.

M. J. Vendryes a exposé et discuté les diverses théories sur la coïncidence de l'accent et de l'*ictus* et sur le prétendu rôle rythmique de l'accent dans son ouvrage sur *L'intensité initiale en latin*,

1. Cf. sur l'expression « parler haut » synonyme de « parler fort » : L. Roudet, *Éléments de phonétique générale*, p. 224.
2. Cf. *Revue des Études latines*, t. VI, 1928, p. 327.
3. Cf. W. Christ et M. E. H. Sturtevant, cités p. 151, note 1.
4. On emploie ici ce mot dans un sens général, sans distinguer pour le moment l'accent de hauteur ou ton de l'accent d'intensité; cf. *infra*, p. 164.

en 1902. Depuis cette date il ne semble pas que la position de la question ait changé.

Sur la coïncidence de l'accent et de l'*ictus*, il y a toujours trois opinions également soutenues, mais absolument contradictoires.

1° Selon les uns, la coïncidence de l'accent et de l'*ictus* serait un fait constant de l'ancienne versification latine. Les exceptions, qui ne sont certainement pas niables, se réduiraient à très peu de chose. Ce sont, à quelques différences près, les opinions de Langen, F. Skutsch, A. Klotz et anciennement de M. W. M. Lindsay[1].

M. W. M. Lindsay, en modifiant un peu sa première opinion sur cette question[2], soutient aujourd'hui qu'il faut tenir compte surtout de l'accent des groupes de mots[3]. On pourrait expliquer de cette manière la plupart des difficultés que présente la versification de Plaute et de Térence[4].

2° Selon une seconde opinion, la coïncidence de l'*ictus* et de l'accent serait, au contraire, évitée. C'est la thèse qu'a soutenue C. F. W. Müller[5] et qui a été reprise récemment par MM. F. Vollmer[6] et Fr. Marx[7].

3° Enfin il existe une opinion intermédiaire, défendue dernièrement par M. E. H. Sturtevant[8], selon laquelle la coïncidence de l'accent et de l'*ictus* serait recherchée à certains pieds (notamment aux deux derniers pieds de l'hexamètre) et évitée au contraire à certains autres.

La diversité même des théories en présence dénonce la complexité extrême du problème. Toujours est-il qu'une influence de l'accent sur la versification n'est pas encore démontrée et la plupart des faits allégués en faveur de cette thèse peuvent s'expliquer autrement que par une influence de l'accent[9]. Il est suffisant de rappeler

1. Cf. J. Vendryes, *L'intensité initiale*, p. 74, § 91.
2. Cf. J. Vendryes, *loc. cit.*
3. W. M. Lindsay, *Early latin verse*, 1922, p. 28 et suiv.
4. C'est dans ce sens que M. E. Fraenkel a voulu expliquer récemment la versification des premiers poètes comiques latins dans son ouvrage *Iktus und Akzent im lateinischen Sprechvers*, 1928.
5. *De re metrica*, 2e édit., p. 233. Cf. J. Vendryes, *loc. cit.*
6. *Römische Metrik*, p. 7.
7. Fr. Marx dans les *Abhandl. d. Sächs. Akad.*, 37, 1, 1922, p. 113 et suiv.
8. E. H. Sturtevant dans l'*Americ. Journ. of philol.*, 1921, p. 289-308.
9. Voir, pour la réfutation de cette thèse : A. Meillet, *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 1927, p. 67.

un seul des faits qui peuvent avoir pour conséquence d'entraîner la coïncidence de l'accent et de l'*ictus* : c'est le choix à certaines places de mots de dimension donnée[1]. Le cas le plus caractéristique est celui de la fin de l'hexamètre.

On sait que dans les deux derniers pieds de l'hexamètre latin l'*ictus* coïncide avec l'accent des deux derniers mots. Or, ce fait peut être expliqué par la nécessité de terminer le vers par des mots de deux ou de trois syllabes précédés de mots de trois ou de deux syllabes au moins. Ce simple fait entraîne nécessairement la coïncidence de l'*ictus* et de l'accent, étant donné qu'en latin la place de l'accent est déterminée presque uniquement par la quantité de la syllabe pénultième.

Enfin, certaines formes de fin hexamétrique, comme par exemple *dī gĕnŭērunt*, ne sont pas admises, bien qu'ici l'*ictus* coïncide avec l'accent[2]. C'est la preuve que le choix de ces clausules est déterminé uniquement par des raisons typologiques[3].

On doit remarquer aussi que le problème de l'influence de l'accent sur le rythme à l'époque classique change d'aspect selon la nature que l'on attribue à l'accent latin : musicale ou dynamique. Il n'est pas nécessaire de revenir ici sur cette controverse célèbre, relative à la nature de l'accent latin, car notre interprétation se dégagera d'elle-même de l'exposé qui suit. Toutefois, on doit retenir que, d'une manière générale, l'accent musical n'a pas de rôle rythmique[4], tout au plus peut-il avoir un rôle mélodique[5]. Il en est tout autrement de l'accent d'intensité : c'est dire toute l'importance qu'a, au point de vue rythmique, la détermination de la nature de l'accent.

1. Cf. J. Marouzeau, *Revue de philologie*, 48, 1924, p. 31 et suiv.

2. Cf. L. Havet et L. Duvau, *Traité élémentaire de métrique grecque et latine*, p. 282. Voir aussi mes observations dans la *Revue des Études latines*, t. VII, 1929, p. 52-53.

3. Ce terme est dû à M. T. Zielinski, et il est bien commode pour désigner tout ce qui regarde la forme et la longueur des mots.

4. Cf. *Revue des Études latines*, t. VI, 1928, p. 327.

5. Sur le rôle de l'accent de hauteur dans la musique grecque, voir J. Vendryes, *Traité d'accentuation grecque*, p. 12. Le rôle mélodique de l'accent a été contesté par M. M. Lenchantin de Gubernatis, *Rivista di filol. e d'istr. class.*, t. XLVII, 1923, p. 327 et suiv.

2. *Rapports de l'accent et de l'*ictus *pendant les trois derniers siècles de l'antiquité latine* (IIIe au VIe siècle).

Au IIIe siècle de notre ère, l'accent et l'*ictus* vocal sont de même nature, ainsi qu'on peut le constater par l'examen des textes[1]. Le fait peut être aisément expliqué. L'accent latin, en effet, avait subi une profonde transformation et il était devenu dynamique. L'*ictus* vocal, qui, à notre sens, apparaît d'une manière certaine au IIIe siècle (p. 157-159), était lui-même une sorte d'accent d'intensité, ainsi qu'on l'a démontré plus haut (p. 163 et suiv.). L'identité de nature de ces deux éléments a eu pour conséquence une certaine confusion : l'*ictus* et l'accent sont traités de la même manière par les grammairiens. C'est une nouvelle preuve de leur identité; c'est aussi le signe certain qui permet de reconnaître la nouvelle fonction rythmique de l'accent.

Les rapports très étroits qui existent entre l'*ictus* et l'accent, et que l'on exposera plus loin, permettront enfin d'expliquer l'apparition de l'*ictus* vocal.

A. *Identité de nature de l'accent et de l'*ictus.

L'identité de nature de l'accent et de l'*ictus* peut être déduite des définitions mêmes que les grammairiens donnaient de l'un et de l'autre. Ces définitions sont symétriques : les mêmes termes sont employés pour définir l'accent aigu et l'*arsis*, l'accent grave et la *thesis;* les premiers sont une *elevatio vocis*, les seconds une *depositio vocis*[2].

L'accent grave n'est d'ailleurs, à cette époque, que le son normal d'une syllabe qui ne reçoit pas l'accent aigu. Toute syllabe

1. Cf. *infra*, p. 166.

2. On a vu précédemment (p. 157 et suiv.) les définitions de l'*arsis* et de la *thesis*. Voici quelques-unes des définitions de l'accent : Priscien, K., *G. L.*, t. III, p. 519, 27 : *Acutus namque ideo inventus est quod acuat sive elevet syllabam, gravis vero eo quod deprimat vel deponat.* Cf. K., *G. L.*, III, 519, 27 et suiv.; Sergius, K., *G. L.*, IV, 482, 14 et suiv.; Audax, K., VII, 357, 14; Diomède, K., *G. L.*, I, 430, 29; Isidore de Séville, *Etymol.*, I, 17, 2 : *Acutus accentus dictus est quod acuat et erigat syllabam, gravis quod deprimat et deponat.* Au moyen âge on donne encore les mêmes définitions ; voir les textes cités par Ch. Thurot : *Notices et Extraits des manuscrits*, XXII, 2e partie, 394 et 397.

inaccentuée est considérée comme ayant l'accent grave[1]. On indique de cette manière le degré de sonorité des syllabes : l'accent grave a moins de sonorité que l'autre (*minus sonat*), dit Priscien[2].

L'identité des définitions de l'accent aigu et de l'*arsis* une fois constatée, on pourrait conclure directement à l'identité de leur nature si la terminologie des grammairiens était plus rigoureuse. Toutefois, il est permis de supposer légitimement que l'expression *elevatio vocis* a ici aussi le même sens que celui qu'elle avait dans la définition de l'*arsis* (*supra*, p. 161-162).

L'*elevatio vocis* serait par conséquent le renforcement du son, et l'accent ainsi défini serait un accent d'intensité et non un accent de hauteur.

L'opinion traditionnelle veut toutefois que l'expression citée soit une allusion à la nature musicale de l'accent latin. Cette expression remonterait, dit-on, à une époque où l'accent était musical. Grâce à l'esprit conservateur des anciens grammairiens, cette définition aurait survécu à la transformation de l'accentuation latine. En l'interprétant, il faudrait lui conserver sa valeur traditionnelle et ne voir en elle que le témoignage de l'ancienne nature musicale de l'accent latin.

Cette interprétation n'est pas invraisemblable en soi, néanmoins elle doit être rejetée. Remarquons d'abord que la prétendue valeur traditionnelle de l'expression *elevatio vocis* n'est rien moins que certaine, car rien ne prouve qu'elle remonte à une époque où l'accent latin était encore musical, et même, à supposer que cela soit exact, l'expression aurait pu changer de sens et s'adapter ainsi au nouvel état de l'accentuation latine. On voit en effet cette définition se maintenir à une époque ou l'accent latin était certainement dynamique. Dans les traités du moyen âge on donne encore la même définition. Ne serait-il pas dès lors pour le moins surprenant de voir tous ces grammairiens maintenir par routine une définition qui ne correspondait plus à la réalité des choses,

1. L'accent grave, on le voit, n'est pas bien utile; aussi disparait-il assez tôt : cf. Sergius, K., *G. L.*, IV, p. 482.

2. La règle des trois accents (aigu, grave et circonflexe) n'est en latin qu'un système savant et tout théorique; il a été emprunté au grec. Cf. Schmalz-Stolz, *Lat. Gramm.*, t. I, p. 162; Skutsch, *Der lateinische Accent*, *Glotta*, t. IV, 1913, p. 187. M. Lenchantin de Gubernatis, *Rivista di filologia*, t. XLIII, 1915, p. 448.

alors même qu'ils constataient la transformation de l'accentuation latine?

Rappelons, en effet, que l'existence de l'accent d'intensité est attestée d'une manière concordante par Servius, vers l'année 400 (K., *G. L.*, IV, 46, l. 16) : *accentus in ea syllaba est quae plus sonat.* Le témoignage du célèbre commentateur de Virgile est, nous semble-t-il, capital.

Il convient, en outre, de remarquer que cette observation de Servius se trouve dans son *Commentarius in artem Donati*, et il est possible qu'elle lui ait été suggérée par le texte même qu'il commentait, ce qui aurait pour conséquence de faire remonter à l'époque de Donat (moitié du IVe siècle) la constatation de l'existence de l'accent d'intensité[1].

Plus tard d'autres grammairiens nous décrivent en termes très précis la nature de l'accent latin. D'après les témoignages de Pompée (Ve siècle, K., *G. L.*, V, p. 127) et du *Codex Bernensis* (K., *Suppl.* XLV), c'est un accent d'intensité[2].

Comment est-il possible que des grammairiens des plus consciencieux, tel que Priscien, ont pu encore se méprendre sur la véritable nature de l'accent latin? Il faudrait voir par conséquent, avant d'attribuer aux anciens grammairiens de telles erreurs, si l'interprétation moderne est vraiment conforme aux textes. Un bref examen nous montrera en effet qu'à cette époque aucune des expressions par lesquelles on caractérisait l'accent ne suppose nécessairement une élévation mélodique de la voix.

Ainsi le mot *fastigium*, que les grammairiens appliquaient à l'accent, n'est pas du tout une allusion à la nature musicale de celui-ci. Diomède nous indique de la manière la plus nette comment il faut entendre cette expression à son époque : *Accentus*

1. Il ne faut pas confondre Servius avec Sergius, un compilateur, probablement contemporain, qui a profité de la science du premier (Cf. Teuffel, *Geschichte der lat. Lit.*, § 431, 2). L'œuvre de Servius (*Commentarius in artem Donati*, etc.) se trouve dans Keil, *G. L.*, IV, p. 402-472; celle de Sergius lui fait suite (*Explanationes artis Donati*, K., *G. L.*, IV, p. 486-565; *De littera, de syllaba, de pedibus, de accentibus*, K., *G. L.*, IV, p. 473-485). Nous les distinguerons soigneusement dans nos citations, bien que, à notre sens, ils représentent tous deux la doctrine d'une même époque (le Ve siècle) et que les manuscrits les confondent parfois (cf. M. Schanz, *Geschichte der römischen Litteratur*, t. IV, 1re partie, p. 156, § 835 et p. 162, § 837, et H. Keil, *De grammaticis inferioris aetatis*, Erlangen, 1868, p. 27.

2. Cf. J. Vendryes, *L'intensité initiale*, p. 29, § 29, et C. Juret, *Manuel de phonétique latine*, p. 60.

quidam fastigia vocaverunt quod in capitibus litterarum apponerentur (K., *G. L.*, I, p. 430). *Fastigium* désigne donc un signe graphique et non pas une qualité de l'accent[1].

Une autre expression qui semblait caractériser la nature musicale de l'accent c'est *altitudo*[2]. Mais le sens de ce mot est aussi ambigu que celui d'*elevatio vocis*, et il peut s'appliquer non seulement à l'accent musical, mais aussi à l'accent d'intensité (cf. *supra*, p. 162). Ce n'est donc pas le mot *altitudo* qui pourrait nous révéler la nature de l'accent, mais au contraire c'est cette dernière qui, si elle était connue, pourrait nous donner la valeur exacte du mot en question. Et en réalité, on a appliqué le mot *altitudo* à l'accent à diverses époques pendant lesquelles la nature de ce dernier avait changé et le sens de l'expression aussi.

En outre, il convient d'observer que les anciens concevaient le son d'une manière toute spéciale : on le comparait à un corps géométrique à trois dimensions[3]; l'*altitudo* n'était qu'une de ces trois dimensions : c'est donc une comparaison assez vague plutôt qu'une définition précise et directe de l'accent. On voit par là combien il serait risqué de prendre ces expressions au pied de la lettre.

Il nous semble par conséquent certain que les définitions de l'accent que l'on vient d'analyser ne peuvent pas être invoquées, pour prouver la nature musicale de l'accent latin à cette époque, et partant rien ne s'oppose à l'interprétation que nous avons donnée de l'expression *elevatio vocis*. Celle-ci a la même signification dans la définition de l'accent et dans celle de l'*arsis*. L'accent et l'*ictus* sont donc définis de la même manière et l'identité de leur nature peut être considérée, à mon sens, comme

1. Cf. aussi Martianus Capella, *De nuptiis philologiae*, III, 273, éd. Eyssenhardt, p. 68, 13 : *Accentus partim fastigia vocamus quod in litterarum capitibus apponantur.*

2. Voir l'étude de ces expressions ainsi que de celles qui suivront dans J. Vendryes, *L'intensité initiale*, p. 22 et suiv.

3. C'est la doctrine que Sergius prête à Varron dans ses *Explanationes artis Donati* (K., *G. L.*, IV, 525, l. 24 : *Scire autem oportet vocem sicut omne corpus tres habere distantias : longitudinem, altitudinem, crassitudinem...*) Cette doctrine, que Varron a empruntée probablement à Tyrannion, était peu claire pour les anciens eux-mêmes. Les uns voyaient dans les termes *altitudo, longitudo, crassitudo* des qualités du son, d'autres prenaient ces expressions dans leur acception strictement géométrique; c'est ce que fait Priscien, K., *G. L.*, III, p. 519 : *Nam si aer corpus est et vox ex aeris icto constat, corpus esse ostenditur, quippe cum et tangit aurem et tripertito dividitur..., hoc est in altitudinem, latitudinem, longitudinem, unde ex omni parte potest audiri.* Cf. aussi Boëce, *De musica*, I, 14.

un fait acquis pour l'époque de la décadence. Étant de même nature, ces deux éléments seront facilement confondus, et cette confusion de l'accent et de l'*ictus*, si elle est démontrée, sera une confirmation de la démonstration précédente.

B. *Confusion de l'accent et de l'*ictus.

Dans les textes de grammairiens de cette époque l'*ictus* est confondu avec l'accent, et, de même, l'accent avec l'*arsis*.

Dès le III^e^ siècle de notre ère, le grammairien Sacerdos donne le nom d'accent aux *ictus* des vers dans un passage que voici (K., *G. L.*, VI, 448, l. 20 et suiv.) :

> Hoc tamen scire debemus quod versus percutientes [id est scandentes] interdum accentus alios pronuntiamus quam per singula verba ponentes. « Toro » et « pater » acutum accentum in « to » et in « pa », scandendo vero « Inde toro pater[1] » in « ro » et in « to ».

Dans ce passage, la confusion des deux éléments, accent et *ictus*, est évidente, et l'identité de nature de l'*ictus* et de l'accent de la langue courante est aussi très clairement indiquée.

Réciproquement, dans beaucoup de textes, l'accent est considéré comme une *arsis*. Le texte le plus caractéristique est le passage de Priscien que voici (K., *G. L.*, III, p. 521, l. 25 et suiv.) :

> In unaquaque parte orationis arsis et thesis sunt non ordine syllabarum sed pronuntiatione : velut in hac parte « natura », quando dico « natu » elevatur vox et est arsis intus : quando vero sequitur « ra » vox deponitur et est thesis.

Et le grammairien résume sa pensée de la manière suivante :

> Sed vox quae per dictiones formatur donec accentus perficiatur in arsin deputatur ; quae autem post accentum in thesin. (Cf. aussi Pompeius ; K., *G. L.*, V, 120, 29 ; Sergius, K., *G. L.*, IV, 425, 12 ; Iulianus, K., *G. L.*, V, 321, 11, etc).

L'identification de l'accent avec l'élément caractéristique du rythme, l'*arsis*, est très significative ; c'est le signe indubitable de la nouvelle fonction rythmique de l'accent, que l'on étudiera dans un ouvrage destiné à conclure et à compléter les trois articles publiés dans cette *Revue*[2].

M. G. NICOLAU.

1. Virgile, *Énéide*, II, 2.
2. Tome VI, 1928, p. 319 et suiv.; VII, 1929, p. 47 et suiv., 148 et suiv.